PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2025

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Prenez avis que le Règlement de concordance numéro 197-02-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 197-2013, tel que déjà amendé, afin d'assurer sa conformité au règlement numéro 68-33-24 de la MRC d'Argenteuil adopté par le conseil municipal le 6 mai 2025, est entré en vigueur le 25 juin 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 2e jour du mois de juillet 2025.

Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale
et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 2 juillet 2025.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 2e jour du mois de juillet 2025.

Signé : _____
Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale et assistante-greffière